



communiqué

Date **Le 31 mars 1994**

N° 63

Pour publication

M. OUELLET ACCUEILLE FAVORABLEMENT LA FIN DES ACTIVITÉS DU COCOM

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a accueilli favorablement aujourd'hui l'annonce de la dissolution du Comité de coordination du contrôle des échanges stratégiques (COCOM), mécanisme multilatéral de contrôle des exportations restreignant les échanges commerciaux de l'Ouest avec les pays communistes pendant la Guerre froide.

«La dissolution du COCOM marque la fin des derniers contrôles des exportations qui subsistaient depuis la fin de la Guerre froide et ouvre la voie à un nouvel accord dans ce domaine. Cette étape politique importante ouvrira des débouchés commerciaux en matière de technologie de pointe pour les entreprises canadiennes», a déclaré M. Ouellet.

Créé en 1948, le COCOM visait à contrôler l'exportation de matériel nucléaire et militaire ainsi que d'une vaste gamme de biens industriels par les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (sauf l'Islande), le Japon et l'Australie vers les pays de l'ancien Traité de Varsovie, la Chine, la Corée du Nord et le Viet-Nam. Le Canada faisait partie du COCOM depuis 1950.

Un nouvel accord, qui tiendra compte des nouvelles réalités mondiales, est en voie d'élaboration. Il incitera les pays, y compris la Russie, à restreindre, dans un cadre multilatéral, les transferts d'armes et de matériel stratégique à double emploi, notamment les exportations à destination de pays ou de régions qui suscitent des préoccupations. M. Ouellet a exprimé le souhait que le nouvel accord puisse être pleinement opérationnel en octobre 1994. D'ici là, les présents contrôles resteront en vigueur.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874